

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Département Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-7-5-1

Séance du vendredi 3 juillet 2015

CONSTRUCTIONS ET REPARATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX ET LES EDIFICES CULTUELS

DERNIERE PROGRAMMATION AU TITRE DE L'ANCIEN GUIDE DES AIDES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI

ABSENT : M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative au budget 2015 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2015, les dossiers éligibles dans le programme susvisé,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2015, la dernière programmation, issue de l'ancien Guide des Aides, en matière de constructions et de réparations importantes concernant les bâtiments communaux et les édifices culturels. La répartition figure ci-dessous pour un montant de :

- 52 740 € pour les bâtiments communaux,

Projet :	Construction d'un atelier communal et d'un dépôt d'incendie
Maître d'ouvrage :	Commune de RORSCHWIHR
Lieu :	RORSCHWIHR
N° d'opération	BCC03936
Montant du projet :	337 758 € HT
Montant subventionnable :	159 000 € HT
Taux :	27%
Subvention :	42 930 €
Cofinancement :	Conseil Régional d'Alsace: 18 216 €
Imputation :	Programme F234, imputation 0-204-312-204142-2852-006

Projet :	Travaux d'accessibilité intérieure de l'Hôtel de Ville
Maître d'ouvrage :	Commune de SAINT-LOUIS
Lieu :	SAINT-LOUIS
N° d'opération	BCC04112
Montant du projet :	57 703 € HT
Montant subventionnable :	57 703 € HT
Taux :	17%
Subvention :	9 810 €
Cofinancement :	Néant
Imputation :	Programme F234, imputation 0-204-312-204142-2852-006

- 31 917 € pour les édifices culturels,

Projet :	Mise en conformité des entrées de l'église
Maître d'ouvrage :	Association des Bâtiments Culturels de JETTINGEN
Lieu :	JETTINGEN
N° d'opération	ECU03806
Montant du projet :	59 383 € HT
Montant subventionnable :	59 383 € HT
Taux :	20%
Subvention :	11 877 €
Cofinancement :	Commune de JETTINGEN : 11 934 €
Imputation :	Programme F234, imputation 0-204-312-20422-2852-006

Projet :	Rénovation extérieure de l'église
Maître d'ouvrage :	Commune de LEVONCOURT
Lieu :	LEVONCOURT
N° d'opération	ECU03784
Montant du projet :	100 558 € HT
Montant subventionnable :	71 570 € HT
Taux :	28%
Subvention :	20 040 €
Cofinancement :	Néant
Imputation :	Programme F234, imputation 0-204-312-204142-2852-006

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 204142 – Code programme 2852 – Service 006 (pour les opérations communales) et Nature 20422 (pour les opérations portées par les associations).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité